



L'Europe à l'honneur
Journée de l'Europe
Élections européennes

Dossier de presse

Pour une Europe pleine d'avenir

Aujourd'hui, je tiens à mettre à l'honneur l'Europe, au travers de la thématique de la Journée de l'Europe qui se tiendra le 9 mai, mais aussi avec les prochaines élections européennes à venir au mois de juin.

Il s'agit d'une belle occasion de réaffirmer notre engagement envers les valeurs fondamentales de paix, de solidarité et de coopération qui unissent les nations européennes.

En tant que Maire de Sarreguemines, une ville à la frontière franco-allemande, je suis particulièrement conscient de l'importance de cette journée et des liens étroits qui nous unissent à nos voisins d'outre-Rhin.

Au cours des dernières années, notre ville a été le théâtre d'actions transfrontalières fructueuses avec l'Allemagne, démontrant notre engagement envers une coopération transfrontalière efficace et bénéfique pour nos citoyens. Que ce soit à travers des projets de développement économique, des initiatives culturelles ou des partenariats éducatifs, nous avons travaillé main dans la main avec nos homologues allemands pour renforcer les liens entre nos deux communautés et promouvoir une vision commune de l'avenir.

En cette année d'élections européennes, il est crucial de rappeler l'importance de notre participation à la vie démocratique de l'Union européenne. Nos voix comptent, et chaque vote est une opportunité de façonner l'avenir de notre continent. Je vous encourage donc tous à exercer votre droit de vote et à faire entendre votre voix pour une Europe plus forte, plus unie et plus inclusive.

Ensemble, continuons à œuvrer pour une Europe de paix, de prospérité et de solidarité, où les frontières ne sont pas des barrières, mais des ponts vers un avenir meilleur.



Marc Zingraff
Maire de Sarreguemines

1^{er} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région

DOSSIER DE PRESSE

L'EUROPE À L'HONNEUR



P.5

Les actions et projets transfrontaliers



P.8

Voter à Sarreguemines



P.4

La Journée de l'Europe



P.7

Les élections européennes

Sommaire

Édito	2
La Journée de l'Europe	4
Les actions et projets transfrontaliers	6
Les élections européennes	8
Voter à Sarreguemines	9
Notes	11
Contact	12

LA JOURNÉE DE *l'Europe*

Le 9 mai, une date symbolique

La Journée de l'Europe est célébrée le 9 mai dans l'ensemble des États membres afin de rendre hommage à la date fondatrice que fût le 9 mai 1950. Robert Schuman a présenté ce jour-là sa proposition relative à une organisation de l'Europe : la « déclaration Schuman » est considérée comme l'acte de naissance de l'Union européenne.

En effet, un appel à la mise en commun des productions française et allemande de charbon et d'acier sous une autorité internationale est lancé par Jean Monnet et Robert Schuman lors d'une déclaration historique dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay.

Cette déclaration débouche sur la signature par six États européens - l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas - du traité de Paris le 18 avril 1951. Ensemble, ils fondent la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), première des institutions européennes qui donnera naissance à ce qu'on appelle à présent l'Union européenne.



Le Joli Mois de l'Europe

Le Joli mois de l'Europe étend les célébrations du 9 mai à l'ensemble du mois. Toutes les écoles d'Europe sont invitées pendant cette période à fêter l'Europe : enseignement, expositions, classes aux couleurs européennes, etc. Les écoles et établissements scolaires sont encouragés

à s'inscrire dans cette dynamique pour sensibiliser les élèves à l'histoire européenne, ses institutions, ses enjeux, ses richesses culturelles, sa diversité linguistique ainsi que les opportunités sociales et économiques qu'elle offre à ses ressortissants et, en particulier, à ses futurs citoyens. Cela peut être l'occasion pour les équipes éducatives d'organiser des activités autour du thème annuel ou de fêter les pays partenaires pour les établissements engagés dans un programme de coopération.

Focus historique

La déclaration Schuman du 9 mai 1945

Cette déclaration a été prononcée par Robert Schuman, ministre des affaires étrangères français, le 9 mai 1950. Il y propose la création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier, dont les pays membres mettraient en commun leur production de charbon et d'acier.

La CECA (membres fondateurs: France, Allemagne de l'Ouest, Italie, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg) est la première des institutions supranationales européennes qui donneront naissance à ce qu'on appelle aujourd'hui «l'Union européenne».

Contexte historique

En 1950, les pays européens peinent encore à effacer les ravages de la Deuxième Guerre mondiale, qui a pris fin cinq ans plus tôt.

Résolus à empêcher un autre conflit aussi dévastateur, les gouvernements font le pari qu'avec la mise en commun des productions de charbon et d'acier, toute guerre entre la France et l'Allemagne, historiquement rivales, deviendra — pour citer Robert Schuman — «non seulement impensable, mais matériellement impossible».

La réunion des intérêts économiques contribuera à relever les niveaux de vie et sera un premier pas vers une Europe plus unie, pense-t-on alors — avec raison. La CECA est ensuite ouverte à d'autres pays membres.



Quelques citations

« La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. »

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble, elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. »

« La mise en commun des productions de charbon et d'acier (...) changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes. »

Les actions et projets transfrontaliers

Le soutien au transport transfrontalier tram-train (Sarreguemines-Sarrebrücken) pour continuer à garantir le maintien d'un mode de transport écoresponsable entre les deux villes

La mise en valeur de la **Fête de l'amitié Transfrontalière**

Le festival **Mir Redde Platt** avec de nombreux partenariats Outre-Rhin

La participation des Musées aux **Journées Européennes des Métiers d'Art** et des **Journées Européennes du Patrimoine**

Le partenariat mené pour le **festival d'art et de musique «Lust In Sarreguemines»** avec le collectif pour le Service Civique Européen

La **saison culturelle** avec de nombreux artistes européens et notamment la programmation du Festival Perspectives

La valorisation et le soutien au tourisme fluvial et fluvestre par la **remise en service de l'écluse de Gündingen** qui permet de rallier Sarreguemines depuis les canaux allemands, sans oublier le projet **Terre d'Oh**

Le **projet Integravert** qui fait suite au projet Kreavert par le CCAS autour du développement durable (à venir)





Valorisation et soutien du
Tourisme

Sarreguemines est reliée à l'Allemagne
par la Sarre, les canaux et les voies cyclables.



Dossier

Les élections européennes

En France, les élections européennes ont lieu le 9 juin 2024. Tout.e citoyen.ne âgé.e d'au moins 18 ans et inscrit.e sur les listes électorales communales, consulaires ou complémentaires peut voter. Il est aussi possible de voter par procuration.

Modalités générales

Qui peut voter ?

Pour pouvoir voter, il faut être soit :

- un.e citoyen.ne français.e âgé.e d'au moins 18 ans la veille du scrutin
- un.e citoyen.ne d'un autre pays de l'UE âgé.e de 18 ans au moins ayant le droit de vote dans son État d'origine

Dans les deux cas, **il faut être domicilié.e dans la commune où l'on souhaite voter et inscrit.e** sur les listes électorales de cette commune.

Si vous êtes Français.e résidant à l'étranger et inscrit.e sur une liste consulaire, vous pouvez voter pour la circonscription française uniquement si vous n'êtes pas inscrit.e sur la liste électorale complémentaire d'un autre

Etat de l'Union européenne. En cas de double inscription, c'est l'inscription dans votre pays de résidence qui sera prise en compte.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site web du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Où dois-je m'inscrire pour voter ?

Vous êtes un.e citoyen.ne français.e ou européen.ne votant en France

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit.e sur les listes électorales de votre commune. Vous pouvez vous inscrire via un formulaire en ligne, en vous rendant dans la mairie de votre commune ou alors encore par courrier.

Si vous êtes déjà inscrit.e, ou si vous êtes un.e primo-votant.e vous n'avez aucune démarche à accomplir : votre inscription a été automatiquement effectuée par les autorités. Toutefois, si vous avez déménagé, vous devrez vous inscrire auprès de la mairie de votre nouvelle commune de résidence. Si vous allez voter pour la première fois, vous devrez également vous inscrire sur les listes électorales.

Vous êtes un.e citoyen.ne français.e votant depuis l'étranger

Si vous êtes un.e citoyen.ne français.e domicilié.e dans un autre pays de l'UE ou un pays tiers et que vous souhaitez voter pour des candidat.e.s se présentant en France, vous devez préalablement vous inscrire sur la «liste électorale consulaire» à l'ambassade ou au consulat français de votre pays de résidence. Les citoyen.ne.s français.e.s inscrit.e.s sur le «registre des Français.e.s établi.e.s hors de France» sont automatiquement inscrit.e.s sur la liste électorale consulaire, à moins qu'ils.elles ne s'y opposent. Les citoyen.ne.s français.e.s qui résident à l'étranger mais qui ne sont pas inscrit.e.s sur le «registre des Français.e.s établi.e.s hors de France» peuvent aussi s'inscrire sur la liste électorale consulaire de leur pays de résidence. Informations complémentaires : Vote d'un Français domicilié à l'étranger

Si vous résidez dans un Etat de l'UE et que vous êtes inscrit.e sur les listes électorales de ce pays, vous ne pourrez pas voter pour la circonscription française même si vous êtes inscrit.e sur la liste électorale consulaire. En effet, en cas de double inscription, vous votez

dans votre pays de résidence.

Vote par procuration

Il est possible pour les électeurs de faire une demande de procuration de façon partiellement dématérialisée. Pratique si l'on ne peut pas se rendre dans les bureaux le jour J ! Toutes les informations à jour sont à retrouver sur la page du service public.

Quelle est la date limite d'inscription ?

Vous êtes citoyen.ne français.e ou européen.ne votant en France

La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est le vendredi 3 mai 2024 auprès de votre mairie (ou mercredi 1er mai si vous vous inscrivez en ligne).

Vous êtes citoyen.ne français.e votant depuis l'étranger

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales consulaires auprès de l'ambassade ou du consulat français de votre pays de résidence avant le vendredi 3 mai 2024.



Voter à Sarreguemines

Le jour du scrutin

Les horaires du scrutin sont de 8h à 18h en continu.

Présentez vous avec votre carte électorale et une pièce d'identité valide, dont vous trouverez la liste compète sur notre site web.

Transport des personnes à mobilité réduite

Le transport des personnes à mobilité réduite est possible le jour du scrutin le dimanche

9 juin de 10h à 12h et de 14h à 16h sur réservation au 03.87.98.93.21.



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité



Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre
situation électorale sur service-public.fr

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?



Rendez-vous dans votre mairie muni :

- d'un justificatif d'identité
- d'un justificatif de domicile
de moins de 3 mois



Par courrier :

en adressant à la mairie
de votre commune
le formulaire agréé
disponible sur les sites
interieur.gouv.fr
ou service-public.fr



Par Internet :

en vous rendant sur
service-public.fr

Vous êtes de **nationalité française**
ou ressortissant d'un État membre
de l'Union Européenne ?
votez aux prochaines élections en France



Votre mairie peut répondre à vos demandes
concernant les démarches électorales

Accédez directement
aux démarches



ou sur service-public.fr

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Dossier de presse publié par la Ville de Sarreguemines

Service communication

www.sarreguemines.fr/contact
www.sarreguemines.fr/page/64-espace-presse

Contact presse :
Anne Buda
presse@mairie-sarreguemines.fr
03 87 98 93 09

Mise en page :
Ville de Sarreguemines
Service communication

Ce document est imprimé
par nos soins.

